

221C2120
FR0011950732-FS0682

18 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 août 2021, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 12 août 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank Luxembourg qu'elle contrôle, 371 896 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,21% du capital et des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) ²	0	0
CACEIS ³	371 896	0,21
Total Crédit Agricole SA	3 71 896	0,21

Ce franchissement de seuils résulte de l'arrivée à échéance d'options d'achat, au résultat de laquelle l'exemption de trading (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) s'applique pour CACIB.

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Sur la base d'un capital composé de 174 147 823 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Actionnaire bénéficiant de l'exemption de trading.

³ Actionnaire ne bénéficiant pas de l'exemption de trading.